

## Le mot du maire...



### Chers administrés,

L'été vient de s'installer entraînant avec lui des périodes de fortes chaleurs difficilement supportables pour certains d'entre nous. Je pense en particulier aux personnes âgées, mais aussi aux enfants en bas âge pour qui nous nous devons d'exercer une surveillance particulière, et il en est de même pour les personnes vulnérables ou handicapées isolées.

Je vous demande donc simplement, si vous aviez connaissance de cas concernés par ces désagréments de venir les signaler en Mairie afin que nous puissions les inscrire sur le registre prévu à cet effet et que nous ayons la possibilité de réagir.

Le monde dans lequel nous vivons est devenu très individualiste et il suffit parfois d'un peu d'humanisme pour qu'il devienne meilleur. Je crois personnellement en l'esprit d'entraide et je suis persuadé que le même état d'esprit anime chacun d'entre nous.

Le paysage politique de notre pays est peut-être en train de changer mais il ne doit pas nous faire oublier qu'en dehors de nos divergences d'opinion, nous sommes attachés à des valeurs qui doivent nous permettre de rester unis dans l'adversité.

Certes le chemin est jonché d'embûches que certains prennent un malin plaisir à entretenir. Je crois surtout que dans notre beau pays il existe des personnes qui se croient investies de pouvoirs qu'elles n'ont pas et contribuent largement à provoquer des conflits dont tout le monde se passerait volontiers.

Restons donc calmes même si cela n'est pas toujours facile, sachons apprécier ce dont nous avons besoin pour vivre heureux. Il n'y a pas bien sûr de recette miracle mais quand les efforts sont mutuels, ils contribuent largement au bien vivre ensemble.

**Je vous souhaite à vous toutes et tous de passer d'excellentes vacances avec vos familles et tous ceux qui vous sont chers.**

# L'association des artisans et commerçants d'Ampuis a organisé sa deuxième semaine artisanale et commerciale.

Favorisez  
le commerce  
de proximité !

## Une réussite !

Elle a débuté le samedi 20 mai par une exposition où chaque commerçant et artisan a pu présenter son activité et son savoir-faire. Tout au long de la semaine, ils ont remis des tickets de tombola à leurs clients afin de participer à une tombola qui a fait une cinquantaine d'heureux gagnants.

Structure gonflable pour les enfants, buvette gratuite, tombola et animation musicale assurée toute la soirée par Virginia, ont clôturé ces 8 jours.

L'association est présidée par Serge BOUCHET (artisan menuisier et vitrier sur Ampuis - Tél. 07 86 63 87 91). A ce jour l'association compte plus de 45 adhérents et espère, par le biais de diverses manifestations comme celle-ci, fédérer les énergies artisanales et commerciales de la commune et participer à la vie locale, créant ainsi du lien social.



"L'union fait la force" aussi les membres du bureau souhaiteraient une plus grande mobilisation des adhérents pour la troisième édition 2018.

En préparation,  
le calendrier 2018  
offert à tous les ampuisais  
début octobre !

## Adhésion

Pour adhérer  
à l'association,  
contactez Serge Bouchet  
société BMS à Ampuis

Cotisation  
annuelle

## Nouveau commerçant...à Ampuis !



## S'pace Coiffure

**Le salon Chanaël Coiffure change de nom et de propriétaire. Après quelques travaux de rénovation et une nouvelle décoration, il est rebaptisé S'pace Coiffure (prononcer Espace Coiffure).**

La nouvelle propriétaire, Anais SERPOLLIER, et Marianne, toute deux bénéficiant d'un solide parcours professionnel, vous accueillent dans leur salon climatisé avec ou sans rendez-vous le :

Lundi : 14h-18h30  
Mardi et Mercredi : 9h-18h30  
Jeudi et Vendredi : 9h-19h  
Samedi : 8h30-15h  
Tél. 04 26 05 38 76



Ce salon s'adresse à tous les clients : hommes, femmes et enfants.

**La particularité de ce salon de coiffure ?** Anais et Marianne prennent le temps de vous écouter et de vous conseiller. Les coupes, couleurs, coiffures sont ainsi personnalisées et adaptées à votre visage.

**Le petit plus ?** Nos coiffeuses se forment régulièrement afin de vous proposer les dernières techniques et les nouvelles tendances.

*Nous leur souhaitons la bienvenue et une pleine réussite.*

# Le recensement militaire obligatoire dès 16 ans !



Depuis 1999, le recensement militaire est obligatoire pour tous les jeunes français, garçons et filles, dès leurs 16 ans.

**Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur 16<sup>ème</sup> anniversaire.**

Le jeune doit se présenter à la mairie de son domicile muni de sa carte d'identité, du livret de famille à jour et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. La Mairie lui remettra alors une attestation de recensement. Il est primordial de la conserver précieusement, aucun duplicata ne sera délivré.

Si les délais ont été dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière.

Après le recensement, l'intéressé devra signaler au centre du service national tout changement de domicile, changement de situation familiale ou professionnelle jusqu'à l'âge de 25 ans :

- ✓ Par mail : [csn-lyon.jdc.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-lyon.jdc.fct@intradef.gouv.fr)
- ✓ Par téléphone au 04 37 27 25 07
- ✓ A l'aide du formulaire cerfa n°11718\*05 ou 106\*/09 (à télécharger sur le site [defense.gouv.fr](http://defense.gouv.fr)) puis l'envoyer au Centre du Service National BP 10512 - 69365 LYON cedex 07.



## JE ME SUIS FAIT RECENSER... QU'EST-CE QUI SE PASSE ?

- ✓ Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). La convocation intervient entre la date de recensement et les 18 ans.
- ✓ Si à 18 ans, le jeune habite toujours la commune où il s'est fait recenser, il sera inscrit d'office sur les listes électorales de la commune.

## LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ (JDC)

La JDC est obligatoire pour les garçons et les filles.

C'est l'occasion d'avoir un contact direct avec la communauté militaire et d'y découvrir de multiples métiers et spécialités, civils et militaires et de sensibiliser les jeunes à la citoyenneté.



En fin de journée, un **CERTIFICAT DE PARTICIPATION** est remis au jeune.

Ce certificat obligatoire est requis pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, Baccalauréat, permis de conduire, permis de chasse et de pêche, concours d'accès à la fonction publique ...).



# NAP

## L'année scolaire se termine et il est temps de faire un petit bilan de la réforme des rythmes scolaires.

L'organisation mise en place depuis septembre 2015 est restée identique cette année. De nouvelles activités ont été abordées pour le plus grand plaisir des enfants telles que l'initiation à la gymnastique, au cirque, à la création d'un journal, aux jeux de sociétés, à la danse et aux techniques artistiques sans compter les activités existantes depuis la création des NAP le basket, le rugby, le théâtre, et la musique. Les parents ont été amenés à participer financièrement pour l'inscription de leur enfant afin d'aider la Commune à maintenir la qualité et la variété des activités. Durant l'année pour chaque période, 180 à 190 enfants ont participé régulièrement aux NAP, soit une moyenne de 65 à 70 % de fréquentation.

Les animateurs qualifiés et les ATSEM, dirigés par la coordinatrice, Laurie Clusel, ont contribué par leurs compétences et leur implication à la réussite des NAP.



### La fresque sur le mur de la cour de l'école maternelle

Les parents pourront admirer la fresque réalisée par les enfants et leur animatrice, Cécilia.



Pour clôturer l'année, un spectacle de marionnettes «**Guignol et la révolte des Canuts**» joué par Morgane M'Harrak, intervenant théâtre et un autre ancien marionnettiste du théâtre de Guignol de Lyon, a été offert par la municipalité à tous les enfants scolarisés, puis a été suivi d'un goûter apprécié par tous.



## Nul n'ignore que les NAP vivent peut-être leurs dernières heures.

En effet, le Ministre de l'Éducation Nationale a annoncé un projet de décret prévoyant la possibilité pour les mairies volontaires de demander le retour à la semaine de 4 jours. Cette demande de dérogation devra se faire conjointement avec les conseils d'école, la décision finale revenant à l'inspection académique. Ce nouveau décret doit être présenté au comité technique ministériel du 21 juin prochain.

Les conseils des écoles élémentaire et maternelle ont d'ores et déjà voté à la majorité pour un retour à la semaine de 4 jours les 12 et 19 juin dernier.

Dès la parution du décret, le conseil municipal devra délibérer pour ou contre le retour à la semaine de 4 jours à la prochaine rentrée scolaire (septembre 2017).

Il est évident que cette réforme, imposée depuis la rentrée 2013, n'ayant fait l'objet d'aucune évaluation préalable, a engendré des difficultés en matière d'organisation du temps scolaire, de financement, de ressources humaines et d'apprentissage pour les enfants.

L'ensemble des parents sera informé dès que possible de la prochaine organisation, via le portail famille.

Bonnes vacances à tous.

**NB : ce décret est enfin paru le 27 juin 2017**



# Réussite scolaire...



## **BRAVO à la promotion 2016-2017 !**

Mardi 4 juillet, Messieurs Yves Montagner et Christian BASTIN, adjoints au Maire, accompagné du Major MACHILLOT et du Chef ESTELLÉ de la brigade de gendarmerie d'Ampuis, de Madame DREVILLE Directrice de l'école et de Madame GERENTE, maitresse de CM2, ont remis le diplôme du permis piéton aux élèves de CE2 et celui du permis Internet aux élèves de CM2.

Les élèves de l'école élémentaire ont passé avec succès les épreuves puisque les notes vont de 8 à 10/10 pour le permis internet et de 9 à 12/12 pour le permis piéton. Félicitations les jeunes !

Dans le cadre de la prévention du risque piéton, le bénévole de la Maïf, M. GEVREY, a offert à chaque élève de CE2, une casquette orange fluo pour bien être vu, un stylo et un fascicule rappelant les règles de circulation et le sens de la responsabilité individuelle.

A cette même occasion et afin de les encourager dans leurs études, l'école élémentaire et la municipalité ont offert un dictionnaire d'Anglais ou d'Espagnol ou encore d'Italien (en fonction du choix de l'élève) aux élèves de CM2.

Tous, fiers d'exhiber leur diplôme et dictionnaire, ont eu droit à un goûter qui clôturait cette petite cérémonie.





# École maternelle

## Fin d'année scolaire à l'école maternelle

Tous les élèves de l'école Maternelle ont participé à une sortie en partie financée par la Mairie, les 12 et 13 juin, au festival « Enfance de l'art » à Saint-Péray en Ardèche. Ils ont assisté à des spectacles de théâtre, danse, cirque, entrecoupés d'ateliers de mime ou de voltige. Les casquettes rouges offertes par la société SERI VIENNA ont été très appréciées pour repérer les élèves.



## et pour finir en beauté...

les enfants ont présenté aux parents, le vendredi 30 juin, juste avant le début de la kermesse, le fruit du travail mené au 3<sup>ème</sup> trimestre en danse.



## Partenariat Ecole Maternelle/Bibliothèque municipale

De janvier à avril, toutes les classes de l'école maternelle ont bénéficié de séances à la bibliothèque municipale.

Les enfants ont profité de moments privilégiés de lecture d'album et de prêts de livres en petits groupes de 7 ou 8.

Chaque partenaire a été très satisfait de cette expérience, elle sera renouvelée l'an prochain mais étant donné l'exiguïté des lieux, les bibliothécaires accueilleront les enfants hors temps d'ouverture au public (le mardi matin) pour ne pas gêner les lecteurs.

Au nom de tous les élèves, les enseignantes tenaient à les remercier pour leur investissement.

Les enfants de grande section feront don d'un des abécédaires réalisés à l'école à l'aide des livres prêtés et ont participé à la décoration des murs de la bibliothèque en réalisant des affiches / abécédaires d'insectes en lien avec leur projet de classe.





# École élémentaire

Prochaine  
entrée scolaire :

Lundi  
4 septembre  
2017



## Plein d'activités au cours de cette année scolaire !

Les élèves de CP de Mme Rouard et de CM1 de Mme Durieux sont partis 5 jours en classe verte, à la fin du mois de mars. Ils ont séjourné en Haute-Loire, à Saint Front, et travaillé autour du vent et des énergies. Le temps a été superbe, les doudounes sont restées dans les valises !

Les CM1/CM2 de Mme Paolini et les CM2 de Mme Gerente ont fait une sortie au Château de Rochebaron, à Bas en Basset, au mois de mai. Ils ont visité le château médiéval, participé à un atelier de calligraphie et assisté au vol des rapaces.

Les classes de CP, CE1, CE1/CE2 et CE2 ont participé au projet « Les petits observateurs de la nature », en partenariat avec le Parc du Pilat et le Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre. Les élèves ont prélevé des petites bêtes dans le ruisseau du Reynard et autour de l'école, afin de les observer et de déterminer les espèces. Une sortie à l'Île du Beurre leur a permis de découvrir la faune et la flore de ce site protégé.

Les élèves de ces 4 classes produisent aussi des légumes dans le coin jardinage de l'école. Cette année, la récolte de pommes de terre est très abondante. Un grand merci à Mme Perrin qui prépare les salades que les élèves dégustent avec plaisir.

Les élèves de Mme Ginhoux (CE1/CE2) et de Mme Dréville (CE2) ont fait un cycle vélo et une sortie (un peu arrosée...) sur la Via Rhôna.

Les élèves de Mmes Rouard (CP) et Pradier (CE1) ainsi que les CM2 de Mmes Gerente et Paolini sont allés à la piscine de Loire sur Rhône.

Tous les CE2 préparent actuellement le permis piéton. Les CM2 préparent le permis internet. Nous remercions la Gendarmerie d'Ampuis qui participe à ces actions, pour le lancement, le passage de l'épreuve et la remise des diplômes.

Le projet danse prévu cette année n'a pas pu être mené à son terme et se poursuivra donc en 2017/2018, en partenariat avec la Compagnie « Le Petit Théâtre du Pilat ». Les interventions devraient débuter en septembre.

L'équipe pédagogique, dans le cadre du volet artistique du nouveau projet d'école, a choisi de faire découvrir aux élèves les Arts du quotidien l'année prochaine. Nous vous en dirons davantage dans quelques mois.

Nous souhaitons un bel été à tous les habitant(e)s de la commune.

Les enseignantes



# Banquet des classes en 7

# 7

Les classes en "7" ont célébré leur nouvelle décade !!! *de 10 à 40 ans...*

Les rencontres entre générations, l'allégresse et la convivialité ont été à l'honneur le samedi 3 juin dernier, puisque c'est une vague de bonne humeur qui s'est abattue sur la Place des Anciens Combattants.

Après le dépôt de gerbe au monument aux morts et les photographies coutumières, toutes les Classes en 7, en liesse, se sont retrouvées pour le repas traditionnel où chacune d'elles a participé à la bonne ambiance.

*Merci à Rubis photo pour ces beaux clichés.*



**10 ans**



**20 ans**



**30 ans**



**40 ans**



... et de 50 à 90 ans !

Petit message pour les classes en "8" :

*"A vous maintenant de faire perdurer cette tradition !"*



50 ans



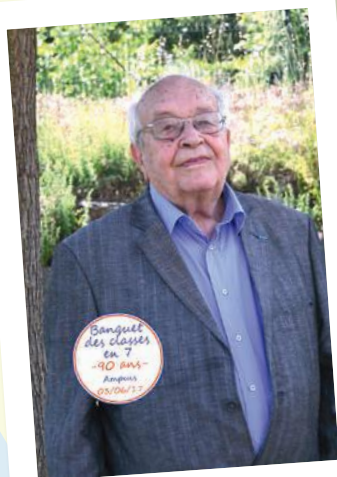
60 ans



70 ans



80 ans



90 ans



# CCAS

## Repas de printemps

Le Centre Communal d'Action Sociale a organisé, le samedi 22 avril, son traditionnel repas de Printemps à l'attention des aînés de la Commune. Cette année, ce sont 187 Ampuisaites et Ampuisaits que Gérard BANCHET et sa municipalité ont eu le plaisir d'accueillir.

Après le mot de bienvenue de Monsieur le Maire, les élus, les membres du CCAS et les agents municipaux, tous bénévoles, ont eu le plaisir de servir les plats concoctés par le traiteur "4 S réception".

187  
convives



...et en rythme !





## La troupe Miss Flo Cabaret a assuré l'ambiance...

Pour l'animation, il fallait compter sur la troupe Miss Flo Cabaret, qui a entraîné les amateurs de danse sur la piste, permettant ainsi de se dégourdir les jambes.

## mais également...

quelques convives ont poussé la chansonnette ou raconté quelques blagues.



## ...et les retraités

se sont quittés en début de soirée, heureux d'avoir passé une agréable journée.

*A l'année prochaine avec vous tous !*



*Un grand merci aux bénévoles !*



# Canicule et fortes chaleurs :

## les recommandations du ministère des solidarités et de la Santé

Votre santé est en danger lorsque la température extérieure est plus élevée que la température habituelle dans votre région.

La chaleur fatigue toujours

Elle peut entraîner des accidents graves et même mortels, comme la déshydratation ou le coup de chaleur.

La pollution de l'air et l'humidité aggravent les effets liés à la chaleur.

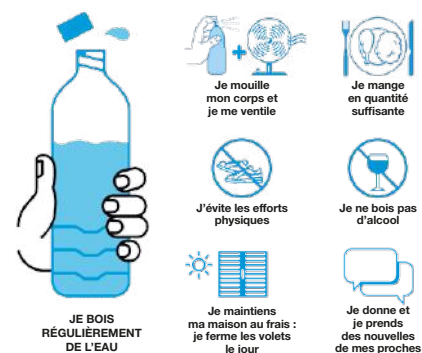
**Ces risques peuvent survenir dès les premiers jours de chaleur.**

### Adoptez les bons réflexes !

- boire régulièrement de l'eau ;
- mouiller son corps et se ventiler ;
- manger en quantité suffisante ;
- éviter les efforts physiques ;
- ne pas boire d'alcool ;
- maintenir son habitation au frais en fermant les volets le jour ;
- passer du temps dans un endroit frais (cinéma, bibliothèque, supermarché...) ;
- donner et prendre des nouvelles de ses proches.

**Si l'on ressent le moindre inconfort, ne pas hésiter à demander de l'aide à ses voisins et, si nécessaire, à contacter son médecin traitant ou le centre 15 (SAMU) en cas d'urgence.**

En période de canicule,  
quels sont les bons gestes ?



### ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte, j'ai un bébé ou je suis une personne âgée. Si je prends des médicaments : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

Mesures  
prises  
par la mairie  
d'Ampuis

Dans le cadre du plan canicule, les personnes âgées et les personnes handicapées ont la possibilité de s'inscrire en mairie sur un registre nominatif et confidentiel. Ce registre est tenu par le Centre Communal d'Action Sociale d'Ampuis.

Ce recensement permet de contacter les personnes inscrites, lors d'un déclenchement du plan d'alerte canicule, afin de s'assurer de leur bonne santé et de leur apporter une aide en cas de besoin.

### QUI PEUT S'INSCRIRE ?

La personne elle-même, son représentant légal, un tiers (famille, ami ou proche, médecin, service d'aide ou personne intervenante).

### Comment s'inscrire ?

- Par appel téléphonique à la Mairie : **04 74 56 04 10**, du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h 30 à 17h30 et le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30.

- Par mail : [mairie@ampuis.com](mailto:mairie@ampuis.com)



# Infos diverses

## La lutte contre le frelon asiatique

Le frelon asiatique est aujourd'hui présent sur la quasi-totalité du territoire français.

Il est source de difficultés du fait de sa présence dans les zones urbanisées, mais également d'un point de vue environnemental, par la prédation qu'il exerce sur certaines espèces et notamment l'abeille domestique.

### Le dispositif de surveillance régionale

Un dispositif régional de surveillance et de lutte, assuré conjointement par l'Organisme à Vocation Sanitaire animal et végétal (FRGDSi et FREDONii) a été mis en place et décliné au niveau départemental.

Aucun dispositif de piégeage sélectif et efficace n'ayant encore été mis au point, la lutte consiste principalement à repérer et détruire les nids.

Elle contribue ainsi à maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable et à garantir la sécurité des populations.

A ce titre, toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique sur une zone est invitée à en faire le signalement en utilisant les coordonnées ci-dessous :

GDS 69 : 04 78 19 60 60 / gds69@gds69.asso.fr

FREDON : 04 37 43 40 70 / frelonasiatique@fredonra.com

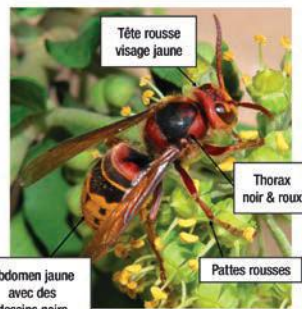
### Merci de votre contribution au signalement de nouveaux cas éventuels !

Dr Prémila CONSTANTIN  
Vétérinaire pour la section apicole  
GDS Rhône-Alpes

iFRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire

iiFREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

### FRELON EUROPÉEN VESPA CRABRO



Ouvrière : 25 à 35 mm  
Reine : 40 mm maxi

### FRELON ASIATIQUE VESPA VELUTINA



Ouvrière : 23 à 30 mm  
Reine : 35 mm maxi

Pierre Falatico



## Fleurissement

Afin que notre village soit agréable à vivre, la municipalité fleurit chaque été la commune.

Cette année, à l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'ASACR, les couleurs Ampuisaites sont mises à l'honneur :

**le rouge et le noir.**



# Infos diverses



## Heureux événement chez les employés communaux

Après 9 mois passés dans sa bulle privée, **Cassandra** a pris la sortie des artistes le 23 mai 2017.

Félicitations à Lydie CHOMARD, Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à Ampuis, et Benoît DUFAUD.

Et bienvenue au monde, petite Cassandra !



**Je m'appelle Lolan PEDOUSSAUD et je viens tout juste de valider ma licence en sciences humaines et sociales, donc maintenant : à moi le master !**

J'ai découvert la jolie ville d'Ampuis au détour d'un stage universitaire grâce à Amandine Capellaro (psychologue à la maison médicale d'Ampuis). Une psychologue déjà très engagée (présidente de l'association "Rega2Moi" sur Vienne accompagnant des enfants autistes à l'aide de l'équithérapie entre autres, et exerçant en libéral). Pouvoir être formée à ses côtés a été pour moi une chance et un privilège.

Mais ce n'est pas sans parler du beau projet que nous avons pu mettre en place en lien avec la maison médicale et qui a surtout été rendu possible grâce à la Mairie d'Ampuis : la mise en place quotidienne d'ateliers thérapeutiques, tous les mercredis de 14h à 15h30 à la salle du Carcan à Ampuis, afin d'accompagner les personnes adultes et vieillissantes d'Ampuis et des alentours.

Ces moments conviviaux vous proposent avant tout, au détour de quelques heures, un rendez-vous à la rencontre de l'autre et surtout à la rencontre de votre vie. Car ici, nous rigolons et nous parlons, nous dessinons et nous sortons...



Alors, au plaisir  
de vous rencontrer,  
que ce soit autour  
d'un café ou pour  
quelques heures  
partagées...  
**ENSEMBLE**

L'équipe de  
"Regardons-Nous"



## bacs verts

La collecte des bacs verts  
prévue le mardi 15 août est  
avancée au samedi 12 août.

Sortir les bacs verts  
la veille au soir.

## Manifestations à venir

### Juillet

**13** Repas dansant et feu d'artifice  
organisés par la Société de joutes  
et de sauvetage d'Ampuis  
au port

### Août

**16** Don du sang - Salle hexagonale

### Septembre

**1, 2, 3, 4 et 6** Vogue des Conscrits 99  
Place des Anciens Combattants

**8** Assemblée générale  
de l'école de musique d'Ampuis  
Salle hexagonale





## Souscription :

Ensemble  
soyons acteurs  
de la préservation  
de notre patrimoine  
ampuisait !

## Restaurons l'orgue de l'église Saint-Baudille d'Ampuis

### Le projet rénovation orgue église d'ampuis

C'est en pleine guerre que l'abbé André, curé d'Ampuis, décide de doter son église d'un grand orgue. Homme dynamique, chaleureux, ayant un caractère affirmé, il lance, en 1941, une souscription auprès des Ampuisais. 220 donateurs, individuels, familles, entreprises répondent à son appel.

L'orgue, construit par la Manufacture de Grandes Orgues Michel-Merklin et Kuhn à Lyon, muni de deux claviers, a treize jeux complets. Construit sur une tribune, Il est doté d'un mécanisme électropneumatique, système propre à la Maison.

Le buffet d'orgue a été construit par les ateliers de l'Ecole d'Apprentissage Supérieur de M. le Chanoine La Mache.

Âgé de maintenant 76 ans, l'orgue n'est plus utilisé depuis plusieurs années. Il a besoin d'un relevage complet : les tuyaux sont à nettoyer ; le moteur, très bruyant, est à changer et doit être équipé d'un silencieux ; un sommier est en mauvais état...

**C'est pour cette raison que, la Municipalité et l'association « Ampuis Culture et Patrimoines » dont les buts sont de préserver et de valoriser tous les patrimoines d'Ampuis et participer à son développement culturel, ont décidé, avec l'aide de la Fondation du Patrimoine, de le rénover afin que, de nouveau, les cérémonies religieuses puissent retrouver leur faste d'antan. Mais aussi pouvoir apporter à notre ville une diversité culturelle, en organisant des concerts dans notre église qui vient juste de se parer, intérieurement, de couleurs chatoyantes.**

Une nouvelle souscription est donc lancée pour permettre la réalisation de ce beau projet.

De nombreuses familles et entreprises qui ont participé à la première souscription étant toujours Ampuisaites, nous pensons qu'elles auront à coeur de pérenniser cette générosité. Par ailleurs, beaucoup de ceux qui n'étaient pas à Ampuis à cette période, auront, nous en sommes convaincus, le désir de valoriser ce lieu cultuel et culturel.



### Bon de souscription pour la restauration de "l'orgue de l'église Saint-Baudille à Ampuis"

Oui, je fais un don de ... euros pour aider à la restauration de l'orgue de l'église Saint-Baudille d'Ampuis et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours. J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

✓ **Paiement par chèque** : merci de libeller votre chèque à l'ordre de «Fondation du patrimoine – Orgue d'Ampuis». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

✓ **Paiement en espèces** : merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal :

NOM ou SOCIETE : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....@.....

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

de l'Impôt sur le Revenu OU de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune OU de l'Impôt sur les Sociétés

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

✓ de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

✓ OU de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €). Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Coupon-réponse  
à renvoyer à :  
Fondation du Patrimoine  
Délégation Régionale  
Rhône-Alpes - Fort de Vaise  
27 bd A. de Saint-Exupéry  
69009 Lyon

## Souscription :

**Ensemble  
soyons acteurs  
de la préservation  
de notre patrimoine  
ampuisait !**

## Présentation de la Fondation du Patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du patrimoine a pour mission première l'identification, la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine local, public ou privé, édifié au cours des siècles et témoignant de l'art de vivre et de l'architecture de nos régions (maisons, fermes, lavoirs, fontaines, églises, chapelles, pigeonniers, moulins, ponts...).

La conservation de ce patrimoine de proximité, le plus souvent non protégé par l'État, est de la responsabilité de tous.

La Fondation du patrimoine contribue au développement et à l'attractivité des territoires : elle mobilise toutes les énergies, tant collectives (associations, collectivités territoriales, entreprises) qu'individuelles, autour de programmes concertés de restauration et de valorisation de patrimoine bâti, mobilier et naturel, en apportant un soutien tout particulier aux projets créateurs d'emplois qui favorisent la transmission des savoir-faire.

Dans tous les départements et régions et avec l'aide d'une soixantaine de salariés de la Fondation, un réseau de délégués bénévoles agit au quotidien, afin de mettre en valeur la richesse et la diversité de notre patrimoine.

Leur investissement sur le terrain tisse des liens avec des partenaires locaux toujours plus nombreux améliorant ainsi leur efficacité dans l'aide à la restauration de cet héritage et dans la sensibilisation à sa connaissance.

## Contacts :

- ✓ **Fondation du patrimoine - Délégation régionale de Rhône-Alpes**  
27 boulevard Antoine de Saint-Exupéry - 69009 Lyon  
Tél. : 04 37 50 35 78  
Mail : rhonealpes@fondation-patrimoine.org  
www.rhone-alpes.fondation-patrimoine.org
- ✓ **Commune d'Ampuis - 11 boulevard des Allées - 69420 Ampuis**
- ✓ **Association Ampuis Culture et Patrimoines - 69420 Ampuis**  
Tél. : 06 85 80 11 53 - Mail : ampuis.cep@sfr.fr



Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

**Vous pouvez faire un don en utilisant le bon de souscription  
ou le QR code ci-contre, ou encore sur notre site internet :**  
<http://www.fondation-patrimoine.org/51327>

